

I

Dès le lendemain de la Révolution de 1848, un prêtre, qui devait au cours d'une autre révolution mourir si tragiquement, l'abbé G. Darboy, le futur archevêque de Paris, écrivait à l'un de ses amis, l'abbé Thibouret :

... Selon moi, la religion gagnera, en France, à tous ces événements. Jusqu'ici le peuple, malgré tout, nous a regardés comme un instrument de règne, comme destinés à calmer les appétits d'en bas, pour que les convoitises d'en haut pussent se satisfaire en toute sécurité. Le peuple et le souverain étant définitivement confondus, nous ne serons plus accusés de nous mettre entre deux pour fonctionner, moyennant salaire, au bénéfice des riches et à la défaveur du peuple. Si quelque lutte se produit encore, elle sera entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien, et je crois qu'en effet on en viendra là. Le principe de la propriété ne sera pas vaincu, mais le principe d'une communication plus fraternelle entre le riche et le pauvre sera proclamé plus énergiquement qu'il ne l'a été jusqu'ici. Nous ne serons pas communistes; mais dans vingt ou trente ans, si ceux qui ont 20.000 francs de rente n'en donnent pas la moitié, soit en aumônes intelligentes, soit en travaux qu'ils feront

exécuter, ils auront à vider, le fusil en main, des querelles incessantes avec ceux qui travaillent et qui suent sans avoir de pain. Toutes les applications sociales des principes évangéliques de fraternité et d'égalité ne sont pas réalisées encore, et au train dont nous allons, nous ne mourrons pas sans voir des révolutions moins sanglantes, mais plus radicales que les révolutions accomplies par nos pères. Nous donnons, en ces jours-ci, à la liberté, un baiser qui retentira dans tous les cœurs généreux ; qui sait où s'arrêtera l'humanité enivrée du vin de maximes libérales prêchées par les prêtres et par les peuples ? Tu vois, cher ami, que je ne songe pas à serrer le frein de la locomotive républicaine ; j'ai la confiance que nous ne déraillerons pas ; mais le contraire arriverait sous mes yeux, que je n'aurais ni regret ni repentir : les doctrines triomphent lorsque leurs défenseurs succombent, et les doctrines saines et nobles sont le salut des âmes et la fortune des peuples. Crie donc aussi : « Vive la République ! »¹

II

Cette lettre de l'abbé Darboy est datée du

1. Cette lettre a été publiée pour la première fois par le *Petit Temps* du 12 novembre 1908.

28 février 1848. Le même jour, l'un des membres les plus brillants du jeune clergé de Paris, l'abbé Meignan, exprimait des sentiments analogues à l'une de ses correspondantes, madame d'Ayzac :

Il était temps que cette révolution se fît. Elle se serait faite plus tard avec un grand dommage pour l'Eglise, qui marchait à l'impopularité. L'Eglise, je l'espère, va se régénérer. Notre salut est dans l'accomplissement de notre mission. Soyons apôtres; aimons ce pauvre peuple, hélas! abandonné par la vieille société politique. S'il manque de pain matériel, il manque bien plus encore du pain de la vérité. Depuis saint Vincent de Paul, l'Eglise elle-même ne lui a pas assez parlé le langage de la fraternité et de l'amour. J'aime ce pauvre sous ses haillons. Il me fait un peu peur maintenant; mais je vaincrai cette peur. Je ferai comme la femme qui aime tendrement un mari colère : elle le craint, mais elle l'aime comme il est; elle l'aimerait moins s'il était plus facile. Je me sens un peu de cette humeur bizarre. Je me trompe; j'espère que Dieu m'inspirera quelque chose de cette charité de Jésus-Christ, mon Maître.

« L'Eglise, je l'espère, va se régénérer : » l'expression, assurément, n'est pas très mesurée. Elle montre au moins, par sa sponta-

néité même, quel genre d'espérances inspirait au jeune vicaire l'ère — véritablement nouvelle à ses yeux — qui commençait. Il n'y faudrait pas voir un accès momentané de sensibilité occasionné par les bouleversements politiques de la veille. Un mois après, le 24 mars, l'abbé Meignan revenait encore à la charge dans une lettre adressée à la même correspondante :

Chrétiens dégénérés, vous disiez avec le paganisme : il y a encore dans la société deux classes d'hommes séparées par des barrières nécessaires et infranchissables, la classe des riches et la classe des pauvres, celle des hommes instruits et celle des ignorants. L'une est honnête, mérite la confiance et la gloire ; l'autre est plus ou moins perverse, c'est une lie, un vil prolétariat ; bénis soient les rois et les politiques qui enchainent ces êtres sales et grossiers et les tiennent loin de nos regards !

Malheureux ! Ce prolétaire est votre frère. Il est grossier parce que vous ne l'avez pas instruit ; il est vicieux parce que vous lui avez donné l'exemple de la corruption et de [l'égoïsme ; il est sale parce qu'il fait pour vous tout ce qui vous répugne et vous dégoûte. Il est grossier ! Parlez-lui le langage de la religion et de la civilisation. Apprenez-lui à lire. Mettez entre ses mains des li-

vres qui l'instruisent et qui l'adouçissent. Il est vicieux : oh ! donnez-lui le bon exemple, et il sera bientôt meilleur que vous. Il est pauvre et nu ? Nourrissez-le, vêtissez-le, vous nourrirez et vous vêtirez Jésus-Christ lui-même.

Je suis un fou, un utopiste de parler ainsi, n'est-ce pas, madame ? Mais l'Évangile est donc une utopie, Jésus-Christ un rêveur ?

De tels sentiments, qui s'exprimaient sous des formes qui peuvent aujourd'hui nous paraître un peu rudes, étaient, chez le futur archevêque de Tours, le fruit d'une conviction raisonnée et mûrie par l'étude. Durant les premières années de son ministère vicarial, il avait en effet rédigé de longues notes sur les impôts et la richesse, le paupérisme et la charité, le malthusianisme, le socialisme et les associations ouvrières. Son biographe ¹ nous en a conservé des fragments qui ajoutent quelques traits au noir tableau qu'il traçait plus haut des mœurs sociales :

Les grands ateliers ressemblent à un bain. On y fait travailler des femmes et des enfants d'une

1. H. Boissonot, *Le Cardinal Meignan*, (1899). C'est à ce volume que nous empruntons ces fragments de lettres et de notes.

façon révoltante. Riches, soyez moins riches, et respectez la force et la dignité du pauvre... Il faut aimer ces frères malheureux, les améliorer par la religion et au moins par des procédés humains et moraux.

... Celui qui ne voudrait faire l'aumône qu'aux mendiants ferait une œuvre insignifiante. La véritable forme de l'aumône serait de créer des travaux productifs : travaux agricoles, industriels, etc, qui donnent des ressources à l'ouvrier, préparent son avenir, s'il est économe, obvient ainsi à la misère...

... La nécessité pour la classe riche de venir au secours de la classe pauvre demande bien plus de sacrifice que celui d'un superflu insaisissable. Cette nécessité est telle que, si les riches ne créent pas, à n'importe quel prix, des moyens de travail féconds pour l'ouvrier, la société périra sous ses propres ruines.

III

Cette poussée d'idées est si forte qu'elle atteint même, dans le grand séminaire où il achevait ses études théologiques, le futur évêque d'Angers, l'abbé Freppel.

La question se présente à lui, d'ailleurs, sous un aspect purement politique. De la république ou de la monarchie, que faut-il préférer, au point de vue chrétien? Une thèse qu'il rédigea vers cette époque, et qui nous a été conservée, nous donne sur ce point sa pensée. Elle est d'autant plus curieuse à relire que lui-même, plus tard, en modifia profondément les conclusions; mais l'adhésion même qu'il leur donnait alors n'en montre que mieux combien ces idées remplissaient l'atmosphère catholique :

Il est impossible, [écrit-il, d'identifier l'Eglise ou l'Evangile avec telle ou telle forme de gouvernement; mais je n'admets pas non plus que toutes les formes de gouvernement soient également conformes à l'Evangile.

Ma raison, la voici :

I. L'esprit chrétien dans les relations sociales est un esprit de liberté, d'égalité et de fraternité. Tout le monde en convient... Donc, au triple point de vue de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, le pouvoir monarchique constitutionnel et le pouvoir républicain sont plus conformes à l'esprit chrétien que le pouvoir absolu...

II. La forme démocratique ou la démocratie est plus fondée en raison que toute autre forme gou-

vernementale; donc elle est plus chrétienne, car le christianisme est la plus haute expression de la raison...

Maintenant, est-il plus rationnel de dire : « Va, règne sur nous, toi et tes fils. Quels que soient tes fils, immoraux ou insensés, parce qu'ils sont tes fils, ils règneront, et ni toi, ni eux, vous ne répondrez de vos actes » ; ou de dire : « Va, je te commets pour quatre ans le pouvoir exécutif, et au bout de quatre ans, tu rendras compte de ta gestion à ton pays » ?

Le pouvoir royal est fondé sur le fait chanceux d'une naissance dont on ignore le résultat, au lieu que le pouvoir présidentiel est fondé sur l'élection libre d'un peuple entier. Or, l'aveugle hasard est certainement moins conforme à la raison que le choix libre de plusieurs millions d'intelligences. Donc le pouvoir républicain est plus rationnel que le pouvoir monarchique; donc la démocratie est plus conforme à l'esprit chrétien que toute autre forme de gouvernement ¹.

IV

En même temps un jeune industriel de Lyon

1. D'après l'*Ami du Clergé*, 18 février 1909 : *Mgr Freppel*, p. 151-2.

Camille Rambaud, méditait sur tous ces événements. Au moment où éclata la Révolution de 1848, il s'occupait ardemment et exclusivement d'affaires, menait une vie luxueuse, et cherchait à s'installer en ce monde aussi confortablement qu'il le pouvait. Mais sous l'influence de cette commotion politique, ses idées prirent un autre cours. Vers la fin de sa vie, il écrivait :

Nous pourrions citer tels hommes qui doivent le grand bien qu'ils ont fait à ce que, dans leur jeunesse, ils avaient plus ou moins donné dans les idées socialistes, saint-simoniennes ou fouriéristes, et avaient senti leur bonne volonté s'éveiller à l'exposé des moyens qu'on devrait employer pour améliorer l'état social.

Sous ces formules discrètes se cachait, paraît-il,¹ une demi-confession. Dès 1854, en effet, Camille Rambaud, allant jusqu'au bout de sa pensée, « avait revêtu la blouse, serrée à la taille par une ceinture de cuir, et coiffé la casquette plate de l'ouvrier. » Ce riche patron s'était fait peuple : au grand scandale de ses

1. Voir le livre si attachant de M. Joseph BUCHE, *L'abbé Camille Rambaud, sa vie et ses œuvres* (Lyon, 1907).

amis il employait tout son temps à soigner, dans un carrefour lyonnais, de pauvres enfants malades ! Un autre élégant, Paul du Bourg, las « d'aller prendre son café au lait ou son chocolat » dans les hôtels à la mode, vint le rejoindre ; lui aussi « revêtit la blouse bleue et la ceinture de cuir et se mit de grand cœur aux plus rudes travaux du ménage. » Finalement, tous deux s'acheminèrent vers le sacerdoce. Et devenus prêtres, ils reprirent, sauf le costume, leur vie de labeur et de pauvreté.

« Le mal, disait un jour l'abbé Rambaud, est que ceux qui pratiquent la religion s'acharment trop souvent à vouloir retourner en arrière. » Il pratiquait aussi, lui, la religion ; mais il voulait en même temps aller de l'avant, autrement que par des paroles. Et si l'on regrette que ce grand cœur ait trop exclusivement espéré de la liberté, et de la multiplication de dévouements pareils au sien, la solution des problèmes sociaux, on ne peut néanmoins s'empêcher d'admirer une vie dont les plus belles années ont rappelé et renouvelé, en un siècle de machinisme et d'affaires, l'esprit de saint François d'Assise et des premiers franciscains.

V

Un autre adolescent, aux environs de 1848, s'engageait, lui aussi, en des chemins qui devaient le conduire jusqu'au sacerdoce. Il s'appelait Henri Perreyve. Lacordaire, Montalembert, Ozanam l'aimaient tendrement. Il le leur rendait bien ; et bientôt son nom et son éloquence devaient remuer plusieurs générations de jeunes gens.

Dans ses entretiens, ses conférences, ses prédications, ce disciple, devenu un maître, exprimera en une langue claire et sonore, et avec le plus confiant optimisme, la pensée des maîtres. Dans ses accents, on reconnaît les leurs :

Il faudrait — j'ose le prétendre — que nous fussions à la tête de toutes les entreprises *d'amélioration sociale* ; que chacun de nous, *parce qu'il est chrétien*, fût sensible à l'excès pour tout ce qui se passe dans le monde à cet égard. Le chrétien est un homme auquel Jésus-Christ a confié tous les hommes. Il faudrait qu'il n'y eût pas une inven-

tion, pas une découverte, pas une organisation nouvelle, pas une association bienfaisante, pas un essai pour soulager une souffrance, pas une tentative, pas une machine destinée à alléger le travail humain, sans que nous fussions là, les premiers à les connaître, à les étudier, à les développer, à y donner du temps, de l'argent, des efforts, l'ardeur, l'espérance, la vie. Là est notre devoir certain, notre devoir à tous ¹.

L'accomplissement intégral et permanent de ce devoir facilite et simplifie grandement la tâche des apologistes de l'Eglise. C'est une apologie par le fait, une apologie en action. « Allez et rapportez à Jean ce que vous venez de voir et d'entendre, répondait Jésus aux disciples du précurseur : les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts ressuscitent, les pauvres sont évangélisés ». C'est une démonstration semblable que l'Eglise catholique, au cours de son histoire, n'a cessé de donner d'elle-même :

Nulle démonstration de la divinité de l'Eglise ne sera plus acceptée que celle-ci par le siècle présent.

1. *Sermons*, p. 455.

On peut le dire à l'éloge de ce siècle : rien ne le préoccupe autant que la condition sociale des hommes; et s'il parvient à connaître que l'Eglise catholique est l'auxiliaire nécessaire et toute-puissante de ses légitimes désirs, on pourra voir tout à coup se tourner vers cette Eglise une opinion que de persistantes calomnies en ont éloigné depuis deux siècles.

On ne saurait donc rendre un plus grand service au siècle, continuait l'abbé Perreyve, que de l'affranchir de ces préjugés et de l'éclairer sur ces calomnies.

On peut mesurer la valeur de cette démonstration et son extrême opportunité aux efforts tentés en sens contraire par les ennemis de l'Evangile.

Voyez ce qu'ils font et vous saurez ce qu'il est l'heure de faire. Discutent-ils le consubstantiel? réveillent-ils les questions du Quiétisme? soutiennent-ils la controverse sur la grâce? ont-ils même exploité contre nous, autant qu'ils l'eussent fait en d'autre temps, la définition dogmatique de l'Immaculée Conception? Nullement; mais ils répètent chaque matin, par les mille voix de la presse, que l'Eglise catholique est incompatible avec l'amélioration des conditions sociales et que la première chose à faire, si l'on veut rendre les hommes plus libres et plus heureux, c'est de les affranchir de sa tutelle.

C'est donc le contraire qu'il faut dire et répéter aux hommes de nos jours : c'est le contraire qu'il faut leur montrer dans le passé ; c'est le contraire qu'il faut leur promettre pour l'avenir, en leur témoignant que nous partageons, avec une sincérité totale et une loyauté absolue tout ce que leurs désirs renferment de juste et de noble, parce que toute cette juste part de leurs aspirations est essentiellement conforme à la doctrine de notre Eglise ¹.

Mais comment se fera cette démonstration ? Par la charité chrétienne, dûment informée des devoirs nouveaux qui lui incombent, et ardemment désireuse de les remplir.

[La charité chrétienne] rencontre dans le cœur des hommes un instinct puissant qui les porte, non à chercher dans une bienfaisance incertaine un secours passager pour leur faiblesse, mais à demander à des institutions la défense de leurs droits et l'élévation progressive de leur condition. L'économie politique est l'expression scientifique de ce désir, et son étude est celle même du progrès, de la dignité, de la prospérité grandissante des hommes. Il faut que la charité chrétienne vienne au-devant de cette science nouvelle, et mette à son service les incomparables ressources qu'elle puise dans sa

1. *Entretiens sur l'Eglise catholique*. (1864), t. II, p. 215-8.

divine mission. Il faut que les chrétiens, il faut que les fils de l'Eglise catholique soient les plus ardents apôtres du vrai progrès social, et que rien ne paraisse en eux qui ressemble à de l'indifférence pour cette élévation progressive des conditions humaines, dont le premier caractère est d'être irrésistible et qui s'accomplira malgré nous et contre nous, si elle ne s'accomplit pas par nous. Il faut que l'amour divin des hommes, *ut diligatis invicem*, rende les fils de l'Eglise intelligents sur les formes nouvelles qu'imposent à leur charité des temps nouveaux, et qu'imitant le dévoûment opportun qui suscita jadis les Chevaliers du Temple pour arrêter le flot musulman et les Frères de la Merci pour réparer les désastres des pirateries sarrasines, ils se fassent parmi nous les chevaliers de la paix sociale, en s'armant d'un immense amour pour la justice, et en ne permettant à personne de les dépasser dans la défense du droit et dans le zèle du progrès ¹.

C'est ainsi que, de proche en proche, se répandaient les idées et les aspirations sociales des catholiques libéraux. La forme imprécise sous laquelle elles se présentaient, sur certaines lèvres, autant que la générosité dont elles étaient empreintes, en rendait plus facile la diffusion. Telles quelles, elles contribuaient

1. *Entretiens sur l'Eglise catholique*. t. II, p. 261-3.

à créer l'atmosphère dans laquelle s'épanouiraient, le jour venu, sous l'effort plus ou moins actif, mais concordant, des catholiques de tous les groupes, les doctrines intégralement réformatrices et réorganisatrices du catholicisme.

CHAPITRE VII

COURANTS PARALLÈLES

I. — Un romancier : BALZAC

Peu d'écrivains nous ont laissé une œuvre plus touffue et, à certains égards, plus puissante et plus réaliste que Balzac. Dans les multiples séries de « scènes » dont se compose la *Comédie humaine*, comme dans les *Études philosophiques* et les *Études analytiques* qui les complètent, on voit se succéder ou se coudoyer les personnages les plus représentatifs de la vie privée et de la vie politique, de la vie de campagne et de la vie militaire, de la vie de province et de la vie parisienne. C'est un monde que ces romans trop souvent écrits, comme l'a justement remarqué Sainte-Beuve, d'une

« plume scabreuse », et dont la lecture n'a pas toujours produit les fruits qu'en attendait Balzac. La loi de l'écrivain, a-t-il écrit en tête de la *Comédie humaine*, est « un dévouement absolu à des principes. » Il a donc les siens ; et le premier, le plus inébranlable, celui qui fait de son œuvre, pour qui sait l'étudier comme il faut, une sorte d'« apologétique expérimentale », c'est « que, pour les individus comme pour la société, le christianisme est, à l'heure présente, la condition unique de santé et de guérison ¹. »

I

Nous ne saurions songer à présenter ici une analyse, même très réduite, des œuvres de Balzac. Mais un écrit de quelques pages, daté de février 1831, nous permettra de connaître dans ses grandes lignes son orienta-

1. Cette formule est de M. Paul Bourget, qui l'applique à Le Play et à Taine en même temps qu'à Balzac. *Œuvres complètes*, t. I^{er}. Préface, 1899, p. III.

tion religieuse et sociale. Est-ce un conte ? Est-ce une nouvelle ? Balzac l'a inséré dans une série d'*Etudes philosophiques* ; et, de fait, les divers personnages qu'il met en scène valent moins par eux-mêmes que par l'idée qu'ils symbolisent.

Cette étude — nous dirions volontiers cette fable — a pour titre : *Jésus-Christ en Flandre*. La scène se passe entre Ostende et une île voisine, sur une barque mystérieuse où des passagers anonymes, mais éminemment représentatifs, viennent de prendre place.

Voici, à l'arrière de la barque, un premier groupe :

Quatre de ces personnages appartenaient à la plus haute noblesse des Flandres.

D'abord, un jeune cavalier, accompagné de deux beaux levriers et portant sur ses cheveux longs une toque ornée de pierreries, faisait retentir ses éperons dorés, et frisait de temps en temps sa moustache avec impertinence, en jetant des regards dédaigneux sur le reste de l'équipage.

Une altière demoiselle portait un faucon sur son poing et ne parlait qu'à sa mère et à un ecclésiastique de haut rang, leur parent sans doute. Ces personnes faisaient grand bruit, et conversaient ensemble comme si elles eussent été seules dans la barque.

Néanmoins, auprès d'elles se trouvait un homme très important dans le pays, un gros bourgmestre de Bruges, enveloppé dans un grand manteau. Son domestique, armé jusqu'aux dents, avait mis près de lui deux sacs pleins d'or.

A côté d'eux se trouvait encore un homme de science, docteur à l'Université de Louvain, flanqué de son clerc.

Ces gens, qui se méprisaient les uns les autres, étaient séparés de l'avant par le banc des rameurs.

On ne reprochera certes pas à Balzac de flatter les représentants des classes qu'il veut symboliser ici : bien au contraire. Et ce n'est pas sans dessein qu'il les place à l'arrière de la barque. Car, soudain, un étranger survient. Il est tête nue, et ne porte ni bourse, ni épée, ni ornement. Nos personnages, reconnaissant à tous ces signes qu'il n'est pas des leurs, s'installent si commodément que le nouveau venu, ne pouvant prendre place auprès d'eux, se dirige vers l'avant. Là, des passagers pauvres l'accueillent avec respect et joie. Un vieux soldat lui cède le banc, et s'assied comme il peut sur les bords de la barque :

Ce mouvement n'accusa ni servilité ni dédain ;

ce fut un de ces témoignages d'obligeance par lesquels les pauvres gens, habitués à connaître le prix d'un service et les délices de la fraternité, révèlent la franchise et le naturel de leurs âmes, si naïves dans l'expression de leurs qualités et de leurs défauts.

Voici le départ. Les rameurs se mettent au travail :

Le beau monde assis à l'arrière prit plaisir à voir tous ces bras nerveux, ces visages bruns aux yeux de feu, ces muscles tendus et ces différentes forces humaines agissant de concert pour leur faire traverser le détroit moyennant un faible péage. Loin de déplorer cette misère, ces gens se montrèrent les rameurs, riant des expressions grotesques que la manœuvre imprimait à leurs physionomies tourmentées.

A l'avant, le soldat et le paysan et la vieille contemplaient les mariniers avec cette espèce de compassion naturelle aux gens qui, vivant de labeur, connaissent les rudes angoisses et les fiévreuses fatigues du travail.

Tout à coup, une tempête se déchaîne. — « Nous périssons », crient les gens de l'arrière, consternés. — « Oh ! pas encore ! » leur répond tranquillement celui qui mène la barque. — A l'avant, les passagers attendent avec résigna-

tion : « Qui sauvera mon enfant » ? demande seulement une jeune mère. — « Vous-même », répond l'étranger dont l'imperturbable sérénité frappe tous les regards. Puis, la barque sombrant, l'étranger mystérieux s'engage sur les flots, s'y maintient et y marche. Les pauvres gens de l'avant — les seuls qui aient assez de foi — le suivent ; tandis que la tempête emporte tous les autres, ils se sauvent, eux, parce qu'ils croient.

L'intention de Balzac est évidente. Il a néanmoins tenu à la souligner plus visiblement encore dans la deuxième partie de cette « étude philosophique ». L'étude se termine en effet par une sorte de vision. Balzac, un soir, aperçoit une cathédrale tournant sur elle-même avec une telle rapidité que chaque pierre et chaque objet restent à leur place.

Ce sabbat étrange me sembla la chose du monde la plus naturelle, et je ne m'en étonnai pas après avoir vu Charles X par terre... Le Christ colossal, fixé sur l'autel, me souriait avec une malicieuse bienveillance qui me rendait craintif.

Une vieille femme soudain se présente, et lui dit : Suis-moi ! Elle ajoute : Il faut souffrir,

il faut souffrir ! Balzac la suit. Elle quitte l'église, se dirige à travers « les rues les plus fangeuses de la ville », et gravit l'escalier tortueux d'une pauvre maison.

Nous nous trouvâmes bientôt dans une chambre tendue de vieilles tapisseries trouées, de vieux linges, de mousselines fanées, de cuivres dorés.

La pauvre s'écrie alors :

— Je veux te rendre heureux à jamais. Tu es mon fils !

Balzac recule, sans pouvoir dissimuler un sentiment d'épouvante. Puis, il se reprend :

— Je te reconnais, dit-il !

Et il commence une diatribe violente contre l'Eglise :

— Pourquoi vis-tu ?... Où est ta fortune ?... Qu'as-tu fait de beau ?

Voici la réponse :

La petite vieille se redressa sur ses os, rejeta ses guenilles, grandit, s'éclaira, sourit, sortit de sa chrysalide noire. Puis, comme un papillon nouveau-né, cette création indienne sortit de ses palmes, m'apparut blanche et jeune, vêtue d'une robe de lin.

— Vois et crois, dit-elle.

Aussitôt apparurent des milliers de cathédrales, et, tout autour, des savants, des artistes ; « Science ! Histoire ! Littérature ! »

Et alors,

Croire, me dis-je, c'est vivre ! je viens de voir passer le convoi d'une monarchie. Il faut défendre l'Eglise !

C'est la conclusion.

II

Mais comment « défendre l'Eglise » et, avec elle, les intérêts les plus vitaux des sociétés ?

Dans quelques-uns de ses livres, et notamment, dans le *Médecin de campagne*, le *Curé de village*, les *Paysans*, — écrits de 1830 à 1848 — Balzac s'en est expliqué nettement.

Le mérite de cette initiative doit appartenir, selon lui, à ce qu'il appelait, d'un nom très caractéristique, les « Supériorités sociales ». Ce qui fait, aux yeux de Balzac, la « supériorité

rité », ce n'est pas précisément la naissance, mais l'intelligence, la fonction, et surtout le dévouement. C'est dans la noblesse, dans la bourgeoisie, dans le peuple qu'il prend, indistinctement, ses réformateurs les plus actifs. Il leur demande leurs services et non leurs titres. Ici, une grande dame, la comtesse de Montcornet organise, dans la campagne où elle réside, l'assistance par le travail; là, un simple médecin de campagne rêve de devenir, selon sa propre expression, « une sœur de charité pour tout le pays »; ailleurs, une fille de paysans enrichis, madame Graslin se dit : « Je suis née du peuple, et veux retourner au peuple », et elle le fait. Chacun, quelles que soient son origine et sa condition, essaie, dans son milieu, de faire le bien.

Veut-on savoir quels sentiments les inspirent et les soutiennent dans leur action? Ils sont exprimés dans une sorte d'exhortation au devoir social que l'un des héros de Balzac, l'abbé Bonnet, adresse à madame Graslin; toute cette page est à relire :

... A vous, reprit le courageux prêtre, à vous dont l'âme est si grande, je dois d'autres paroles

que celles dues à mes humbles paroissiens. Vous pouvez, vous dont l'esprit est si cultivé, vous élever jusqu'au *sens divin de la religion catholique*, exprimée par des images et par des paroles aux yeux des petits et des pauvres. Ecoutez-moi bien, il s'agit ici de vous ; car, malgré l'étendue du point de vue où je vais me placer pour un moment, ce sera bien votre cause.

Et le « curé de village », dans un long plaidoyer, entreprend de démontrer l'insuffisance des lois et de la philanthropie, quand il s'agit du salut social :

Le *droit*, inventé pour protéger les sociétés, est établi sur l'égalité. La société, qui n'est qu'un ensemble de faits, est basée sur l'inégalité. Il existe donc un désaccord entre le fait et le droit. La société doit-elle marcher réprimée ou favorisée par la loi ? En d'autres termes, la loi doit-elle s'opposer au mouvement intérieur social pour maintenir la société, ou doit-elle être faite d'après ce mouvement pour la conduire ? Depuis l'existence des sociétés, aucun législateur n'a osé prendre sur lui de décider cette question. Tous les législateurs se sont contentés d'analyser les faits, d'indiquer ceux qui leur ont paru blâmables ou criminels, et d'y attacher des punitions ou des récompenses. Telle est la loi humaine : elle n'a ni les moyens de prévenir les fautes, ni les moyens d'en éviter le retour chez

ceux qu'elle a punis. La philanthropie est une sublime erreur, elle tourmente inutilement le corps, elle ne produit pas le baume qui guérit l'âme. Le philanthrope enfante des projets, émet des idées, en confie l'exécution à l'homme, au silence, au travail, à des consignes, à des choses muettes et sans puissance.

Mais la religion — la religion catholique, l'Eglise — va plus loin et pénètre dans l'âme plus profondément que les lois et la philanthropie :

La religion ignore ces imperfections, car elle a étendu la vie au delà de ce monde. En nous considérant tous comme déchus et dans un état de dégradation, elle a ouvert un inépuisable trésor d'indulgence ; nous sommes tous plus ou moins avancés vers notre entière régénération, personne n'est infailible : l'Eglise s'attend aux fautes et même aux crimes. Là où la société voit un criminel à retrancher de son sein, l'Eglise voit une âme à sauver. Bien plus!... Inspirée de Dieu, qu'elle étudie et contemple, l'Eglise admet l'inégalité des forces, elle tient compte de la disproportion des fardeaux. Si elle vous trouve inégaux de cœur, de corps, d'esprit, d'aptitude, de valeur, elle vous rend tous égaux par le repentir. Là, l'égalité, madame, n'est plus un vain mot, car nous pouvons être, nous sommes égaux par les sentiments. Depuis le fêti-

chisme informe des sauvages jusqu'aux gracieuses inventions de la Grèce, jusqu'aux profondes et ingénieuses doctrines de l'Égypte et des Indes, traduites par des cultes rians ou terribles, il est une conviction dans l'homme, celle de sa chute, de son péché, d'où vient partout l'idée des sacrifices et du rachat. La mort du Rédempteur, qui a racheté le genre humain, est l'image de ce que nous devons faire pour nous-mêmes : rachetons nos fautes ! rachetons nos erreurs ! rachetons nos crimes ! Tout est rachetable, le catholicisme est dans cette parole ; de là ses adorables sacrements, qui aident au triomphe de la grâce et soutiennent le pécheur. Pleurer, madame, gémir, comme la Madeleine dans le désert, n'est que le commencement ; agir est la fin. Les monastères pleuraient et agissaient, ils priaient et civilisaient ; ils ont été les moyens actifs de notre divine religion. Ils ont bâti, planté, cultivé l'Europe, tout en sauvant le trésor de nos connaissances et celui de la justice humaine, de la politique et des arts. On reconnaîtra toujours en Europe la place de ces centres radieux. La plupart des villes modernes sont filles d'un monastère. Si vous croyez que Dieu ait à vous juger, l'Église vous dit par ma voix que tout peut se racheter par les bonnes œuvres du repentir. Les grandes mains de Dieu pèsent à la fois le mal qui fut fait et la valeur des bienfaits accomplis. Soyez à vous seule le monastère, vous pouvez recommencer ici les miracles. Vos prières doivent être des travaux. De votre travail doit découler le bon-

heur de ceux au-dessus desquels vous ont mise votre fortune, votre esprit, tout, jusqu'à cette position naturelle, image de votre situation sociale.

Il y a, dans de telles exhortations, autre chose qu'une religiosité vague et des formules sentimentales. Le péché originel, la Rédemption, l'Eglise : tout se ramène à ces traits essentiels, à ces doctrines fondamentales. De là découle pour tout chrétien l'obligation de s'associer personnellement à l'œuvre de l'Homme-Dieu et, puisqu'il a concouru à la chute, de concourir aussi au relèvement de l'humanité. De quelle façon ? En tâchant de prévenir ou de réparer les suites de la faute originelle et les troubles qu'elle a causés, au point de vue intellectuel, moral et matériel, dans la vie sociale. Ignorances, douleurs, indigences, il n'est rien qui ne relève de l'action bienfaisante et rédemptrice des chrétiens et de l'Eglise ; sur tous ces points chacun doit, dans la mesure de son talent, de sa fortune, de sa fonction, contribuer à la restauration intégrale de l'ordre.

III

« Si, dans chaque commune, trois êtres voulaient le bien ! dit quelque part un autre héros de Balzac, (l'abbé Brossettes, des *Paysans*), la France, notre beau pays, serait sauvée de l'abîme où nous courons et où nous entraîne une religieuse indifférence à tout ce qui n'est pas nous ! » — En tête de ces « trois êtres », plus ardent et plus dévoué qu'eux tous, doit venir, selon Balzac, le curé. Voici quel devrait être son mot d'ordre : « Associer l'Eglise aux intérêts populaires pour lui faire reconquérir, par l'application des vraies doctrines évangéliques, son ancienne influence sur les masses... »¹ Pour assurer le succès de cette entreprise, le concours des autres supériorités sociales est nécessaire. Médecins et ingénieurs, maires et châtelains, instituteurs et juges doivent se dévouer de concert au salut commun.

1. Balzac ajoute : « ... qu'elle pourrait alors relier à la monarchie. » *Le curé de village*.

Qu'on examine l'un après l'autre les réformateurs sociaux de Balzac : si variés que soient les entreprises auxquelles ils se livrent et les résultats qu'ils obtiennent, on reste frappé de l'unité très visible de leur méthode générale et de leur but.

Il nous suffira donc ici, pour avoir leur secret, d'en interroger un seul : celui-là répondra pour tous.

Choisissons pour type ce « médecin de campagne » qui est sans contredit le plus ingénieux et le plus dévoué d'entre eux, et dont l'effort est le plus complet qu'ait jamais tenté un héros de Balzac pour améliorer la condition des populations rurales.

C'est religieusement que cet homme, après avoir un moment pensé à se faire moine, se voue à l'état de médecin, « le dernier, déclare-t-il, de tous ceux qu'un homme pense à prendre dans son pays ». Et, par un sentiment bien chrétien, il choisit, pour y exercer son action, le plus misérable des villages qu'il connaît. Il a près de trente-cinq ans lorsqu'un jour, après un pèlerinage à la Grande-Chartreuse, il vient s'y établir.

Là, il travaille d'abord à mériter, par ses

services personnels et les soins gratuits qu'il donne aux pauvres, la confiance des paysans. Il la gagne si bien qu'un jour il devient le maire du pays. Cette charge ne devait pas être pour lui une sinécure, mais un moyen nouveau de bien faire et de se dévouer. Il le montre bien. Il avait jusque-là pu observer qu'un groupe de miséreux, très connu de lui, était, pour le pays tout entier, un foyer d'ignorance et de corruption. Il s'en prend donc à eux pour commencer. Il fait construire, sur des terrains communaux, des « maisons neuves » ; et, après les avoir décidés, non sans peine, à quitter leurs masures, il les y installe. Il joint à ces maisons des champs qu'il faudra qu'ils cultivent. La commune possédait des bois dont la valeur « put suffire à payer le prix des terres et celui des maisons ».

De cette double opération, le médecin attendait de précieux résultats ; il procurait à ces pauvres gens du travail et leur donnait « le sentiment de la propriété », en même temps que des propriétés effectives. Par là, il les relevait à leurs propres yeux et les anoblissait en leur assurant une indépendance honnête.

Deux ans après avoir tenté de si grandes petites choses, racontait-il plus tard, tous les pauvres ménages de ma commune possédaient au moins deux vaches et les envoyaient pâture dans la montagne... Tous avaient insensiblement grandi. Le plus mal partagé était celui qui n'avait que son jardin, ses légumes, ses fruits, ses primeurs à cultiver... Vous rencontrerez bien encore des malheureux dans notre canton; j'en vois certes trop; mais personne n'y mendie, il s'y trouve de l'ouvrage pour tout le monde.

On pense bien que le médecin, pour en arriver là, n'épargne ni les sacrifices ni la peine. Pendant qu'il construit deux fermes modèles pour « enseigner par l'exemple les utiles méthodes de l'agriculture moderne », pendant qu'il multiplie les prêts gratuits d'argent pour aider les pauvres gens à acquérir leurs instruments de travail, il rencontre dans le curé un auxiliaire intelligent et zélé. Sous l'influence persévérante et ferme de ce dernier, les mœurs générales s'améliorent en même temps que les conditions matérielles; l'état mental de la population se transforme; et, chose alors inouïe dans ce village, le médecin ne rencontre aucune opposition lorsqu'il demande de bâtir « une école gratuite et le logement

d'un instituteur primaire », d'orner l'église et de rendre habitable le presbytère. Tout le monde en arrive à savoir lire et écrire, et, s'il reste encore de malhonnêtes gens on se les montre du doigt¹.

Rendre des services, répandre des bienfaits : telle est l'orientation que donne Balzac à cette élite ; et, s'il n'est que trop visible, par les héros mêmes de ses romans, que tout le monde n'est pas disposé à s'engager dans cette voie, on reconnaîtra que c'est quelque chose d'y avoir poussé les meilleurs, et d'avoir mis à ce prix le salut social.

1. Il n'est question, dans ces livres de Balzac, que de la vie agricole. Dans une curieuse *Lettre sur le travail*, publiée le 1^{er} septembre 1906 par le viconte Spœlberch de Lovenjoul dans la *Revue des Deux-Mondes*, il examine les réformes à introduire dans la vie industrielle ; et, plus confiant qu'il ne convient dans le libéralisme économique et dans l'individualisme — souvent combattu par lui sur d'autres terrains — il rejette comme « absurde » la réglementation de la production. — Nous reproduisons ce texte aux *Documents*, § 6.

II. — Un poète : LAMARTINE

Un poète, mais un poète nourri à l'école de Lamennais, et dont la vie et l'œuvre furent, à certains égards, l'écho sonore de ses doctrines ou, plus exactement, de ses aspirations religieuses et sociales : voilà ce que nous trouvons en Lamartine. C'est dire par combien de côtés il touche aux catholiques libéraux. Sans doute il reste lui-même, et sa personnalité intellectuelle est suffisamment accusée ; néanmoins, il relève d'eux, et, durant une période particulièrement importante de sa vie, il s'inspire d'eux. Est-ce à dire qu'il les ait toujours suivis, ou qu'eux-mêmes, de leur côté, aient accepté de se porter garants de tous ses écrits et de tous ses actes ? Nullement. Depuis le jour où *l'Avenir* publia les

stances célèbres de Lamartine *Contre la peine de mort* (13 décembre 1830), son *Ode à Némésis*, (20 juillet 1831) et ses premières professions de foi politiques¹, le poète fit du chemin; il garda toutefois de cette rencontre une grande fidélité à ses tendances sociales et la conviction que ces tendances se rattachaient à l'Évangile.

I

Sur sa pensée d'alors — il ne faut pas oublier qu'à cette époque Lamartine, né en 1790, était dans toute la force de l'âge — nous possédons un document précieux : c'est une étude que lui-même intitula *La Politique rationnelle*, et dont les principaux fragments parurent pour la première fois sous forme de lettre adressée à « M. le rédacteur de la *Revue Européenne* », revue qui, depuis quelques mois², essayait de grouper un certain nombre d'écrivains à la fois catholiques et libéraux.

1. Ch. MARÉCHAL, *Lamennais et Lamartine* (1907), p. 214-9.

2. *Revue Européenne*, n° 2, (octobre 1831), p. 125-145.

Tout au début de cet écrit, Lamartine loue, avec éloquence, tous ceux

qui cherchent la vérité sociale à la seule lueur de la vérité divine, qui placent la morale, le devoir, le salut et le progrès de l'humanité au-dessus de leurs théories d'école et de leurs affections de famille, *qui ont dans le cœur autre chose qu'un nom propre*, qui comprennent de l'humanité toutes ses époques, toutes ses formes, toutes ses transformations : esprits marchant, non en dehors, mais en avant des générations, comme la colonne de feu en avant de l'armée de Moïse, véritable majorité pensante de ce siècle.

Visiblement, lui-même se réserve une place au milieu de cette phalange d'hommes qui excitent son admiration ; son attitude « politique » est précisément celle qu'il leur prête.

Où sommes-nous ? demande Lamartine. — Où allons-nous ? — Que devons-nous faire ?

L'histoire en mains et à la lumière de la morale, « ce jour divin qui émane de Dieu lui-même, et qui ne peut ni égarer ni faillir », il essaie de répondre.

Où sommes-nous ? — Non point à la fin des temps, non point au cataclysme suprême des sociétés humaines, non pas même à une de ces époques

honteuses, sans espérance et sans issue, où l'humanité croupit dans une longue et vile corruption et se décompose dans sa propre fange ; non : l'histoire et l'Évangile à la main, en voyant le peu de chemin qu'a fait l'homme, et la route immense que la raison humaine et le Verbe divin ouvrent à son perfectionnement ici-bas, nous sentons que l'humanité touche à peine à son âge de raison.

D'un autre côté, en plaçant la main sur le cœur de l'homme social, en sentant battre en lui cette espérance indéfinie, cette ardeur et cette audace viriles, cette sève de force et de désirs qui tarit moins que jamais à notre époque, en écoutant ses paroles hardies, ses promesses aventureuses, en s'effrayant même de cette surabondance d'énergie qui le révolte contre tout frein, qui le brise contre tout obstacle, nous sentons que le principe vital est loin d'être affaibli dans l'humanité. L'humanité est jeune ; sa forme sociale est vieille et tombe en ruines ; chrysalide immortelle, elle sort laborieusement de son enveloppe primitive pour revêtir sa robe virile, la forme de sa maturité ; voilà le vrai !

Nous sommes à une des plus fortes époques que le genre humain ait à franchir pour avancer vers le but de sa destinée divine, à une époque de rénovation, et de transformation sociale pareille peut-être à l'époque évangélique ; la franchirons-nous sans périr ?

On devine en quelle direction Lamartine,

du haut de ces sommets, voit s'acheminer l'humanité.

« Où allons-nous ? — La réponse est tout entière dans le fait actuel : nous allons à l'une des plus sublimes haltes de l'humanité, à une organisation progressive et complète de l'ordre social sur le principe de liberté d'action et d'égalité de droits ; nous entrevoyons, pour les enfants de nos enfants, une série de siècles libres, religieux, moraux, rationnels, un âge de vérité, de raison et de vertu au milieu des âges ; ou bien, fatale alternative ! nous allons précipiter la France et l'Europe dans un de ces gouffres qui séparent souvent deux époques, comme l'abîme sépare deux continents, et nous mourrons en léguant à nos fils un ordre social défectueux, des principes nouveaux, douteux, contestés, ensanglantés, le pouvoir impossible, la liberté impraticable, la religion persécutée ou avilie, une législation rétrograde, une guerre européenne universelle, sans fruit comme sans terme, la légalité de l'échafaud, la civilisation des bivouacs, la morale des champs de bataille, la liberté des satrapes, l'égalité des brigands ; et, au milieu de tout cela, une idée étouffée dans le sang, mutilée par le sabre, germant çà et là dans quelques âmes généreuses comme le christianisme dans les catacombes, rejetée cent fois aux hasards des événements et des catastrophes, et ne refleurissant sur la terre qu'après deux siècles de stérilité, de servi-

tude, de forfaits et de crimes. Ce choix se fait à l'heure où je vous écris !

L'humanité marchera donc dans la voie où l'engagera notre liberté. Notre liberté, pour se décider, a une lumière, la conscience : et voilà toute la politique ! « A l'époque rationnelle du monde, dans l'acceptation vraie et divine du mot, la politique, c'est de la morale, de la raison et de la vertu ».

Votre théorie sera simple et infaillible ; en prenant Dieu pour point de départ et pour but, le bien le plus général de l'humanité pour objet, la morale pour flambeau, la conscience pour juge¹, la liberté pour route, vous ne courrez aucun risque de vous égarer ; vous aurez tiré la politique des systèmes, des illusions, des déceptions, dans lesquelles les passions ou l'ignorance l'ont enveloppée ; vous l'aurez replacée où elle doit être, dans la conscience.

A cette lumière, Lamartine s'applique à

1. « Il faut entendre ici, non pas la *conscience privée*, comme on l'a fait à tort jusqu'ici, mais la *conscience générale* ou la *conscience publique* ». Ch. MARÉCHAL, *Lamménais et Lamartine*, p. 233, n. 4. De même, Lamartine entend, par politique « rationnelle », une politique conforme, non à la raison individuelle ou privée, mais à la raison générale ou commune, au sens mennaisien du mot.

reconstituer les différentes étapes qu'a parcourues jusqu'ici l'humanité.

Elles se ramènent à quatre : l'*âge théocratique*, depuis la création jusqu'aux « temps héroïques » ; l'*âge tyrannique*, ou le règne de la force brute, « qui se lève avec les temps historiques et qui tombe devant le Christ avec la polygamie et l'esclavage » ; l'*âge monarchique*, mêlé ou tempéré d'oligarchie ou d'aristocratie et de féodalité, qui va de Constantin à Louis XIV ou à Napoléon ; et enfin, l'époque « du droit et de l'action de tous »,

époque toujours ascendante, la plus juste, la plus morale, la plus libre de toutes celles que le monde a parcourues jusqu'ici, parce qu'elle tend à élever l'humanité tout entière à la même dignité morale, à consacrer l'égalité politique et civile de tous les hommes devant l'Etat, comme le Christ avait consacré leur égalité humaine devant Dieu ; cette époque pourra s'appeler l'époque évangélique, car elle ne sera que la déduction logique, que la réalisation sociale du sublime principe déposé dans le livre divin comme dans la nature même de l'humanité, de l'égalité et de la dignité morales de l'homme reconnues enfin dans le code des sociétés civiles.

Cette époque, Lamartine ne craint pas de

l'appeler l'époque de la *république rationnelle*, et, par opposition aux républiques fictives des anciens, l'époque de la « *république véritable* ». Et il ajoute : C'est la nôtre !

L'œuvre de cette grande époque, œuvre longue, laborieuse, contestée, c'est d'appliquer la raison humaine, ou le Verbe divin, ou la vérité évangélique à l'organisation politique des sociétés modernes¹, comme la vérité évangélique fut dès le principe appliquée à la législation civile et aux mœurs ; remarquez-le bien ! la politique a été jusqu'ici hors la loi de Dieu ! La politique des peuples chrétiens est encore païenne ! L'homme ou l'humanité n'est à ses yeux qu'un véritable esclave antique, né pour servir, payer, combattre et mourir ! Horrible mensonge, qui souille à leur insu tant de cœurs chrétiens, tant de bouches même pieuses !

L'homme social doit être désormais, aux yeux du philosophe, aux yeux du législateur, ce que

1. Est-il nécessaire de rappeler, une fois de plus, qu'aux yeux du catholique, la démocratie, envisagée comme forme particulière de l'organisation politique d'un peuple, n'est pas une conséquence nécessaire de l'Évangile ? Le catholicisme ne postule aucune forme déterminée de gouvernement ; et il est compatible avec toutes celles qui ne sont pas elles-mêmes en opposition avec la droite raison et la morale. Nous avons eu plusieurs fois déjà l'occasion de signaler, aux deux pôles extrêmes de l'opinion catholique, cette confusion du *politique* et du *social* contre laquelle ont protesté Pie IX, Léon XIII et Pie X.

l'homme isolé est aux yeux du vrai chrétien : un fils de Dieu ayant les mêmes titres, les mêmes droits, la même destinée devant le père terrestre, l'*Etat*, que devant le Père céleste, Dieu : c'est la forme que nous cherchons dans le droit et l'action de tous ; cette forme que les modernes ont appelée démocratie par analogie inexacte avec ce que les anciens nommaient ainsi, et qui n'était que la tyrannie de la multitude ; ce nom de démocratie, souillé et ensanglanté parmi nous dans les saturnales de la Révolution française, répugne encore à la pensée, bien que le philosophe lave les mots avant de s'en servir et purifie l'expression par l'idée ; nous nommerons de préférence cette forme de gouvernement la forme rationnelle, ou le droit de tous ; or, la forme rationnelle ou du droit de tous ne peut être autre chose que la liberté, où chaque homme est juge et gardien de son propre droit ; donc l'époque moderne ne peut-être que l'époque de la liberté ; sa mission est d'organiser le droit et l'action de tous, ou la liberté, d'une manière vitale et durable.

Et Lamartine jetait sur l'avenir le plus lointain un regard de confiance. Hésitant sur l'avenir immédiat, doutant si l'homme, en contrariant l'action providentielle, ne retarderait pas de plusieurs siècles l'établissement de la « politique rationnelle » qu'il rêvait en même temps qu'il l'annonçait, il n'hésite plus

quand il s'agit de la succession des époques dans l'histoire :

Il nous est peut-être déjà donné d'entrevoir au moins l'époque qui succèdera à la nôtre ; après les cinq ou six siècles qu'aura duré l'âge de liberté, nous passerons à l'âge de vertu et de religion pures, aux promesses accomplies du législateur divin, à l'époque de charité, mille fois supérieure encore à l'époque de liberté, autant que la charité, amour des autres, sentiment divin, émané de Dieu, est au-dessus de la liberté, amour de soi, sentiment humain émané de l'homme ?

II

Ces pages de Lamartine sur la *Politique rationnelle* sont datées du 25 septembre 1831. Elles ne sont pas l'expression de pensées fugitives, auxquelles lui-même n'aurait attaché qu'une importance médiocre. Au contraire, on les retrouve, à cette époque, dans ses écrits les plus divers ; elles tiennent donc au fond le plus intime de sa pensée.

S'inquiète-t-il des *Destinées de la poésie* ? Dans cette étude datée du 11 février 1834,

ce sont encore les conceptions de la *Politique rationnelle* qui s'imposent à son esprit.

En attendant que la poésie devienne, à la fin des temps — « à l'âge de vertu et de religion pures » — « une adoration et un hymne », que sera-t-elle dans les temps qui s'ouvrent ? Elle ne sera plus lyrique ; l'humanité n'est plus assez jeune ; ni épique, ni dramatique : « la vie réelle a, dans nos temps de liberté et d'action politique, un intérêt plus pressant, plus réel et plus intime que la scène dramatique ». Elle sera « philosophique, religieuse, politique, sociale, comme les époques que le genre humain va traverser ».

Elle doit suivre la pente des institutions et de la presse ; elle doit se faire peuple, et devenir populaire comme la religion, la raison et la philosophie. La presse commence à pressentir cette œuvre, œuvre immense et puissante, qui, en portant sans cesse à tous la pensée de tous, abaissera les montagnes, élèvera les vallées, nivellera les inégalités des intelligences, et ne laissera bientôt plus d'autre puissance sur la terre que celle de la raison universelle qui aura multiplié sa force par la force de tous.

Telles étaient les préoccupations politiques

de ce « poète » qui voulait les introduire dans la poésie même ! Cette poésie « socialisée » ne lui suffisait pas, car, malgré un premier échec, il projette encore de donner à ses aspirations personnelles une expression plus active :

La pensée politique et sociale, qui travaille le monde intellectuel, et qui m'a toujours fortement travaillé moi-même, m'arrache, ajoutait-il, pour deux ou trois ans tout au plus, aux pensées politiques et philosophiques, que j'estime à bien plus haut prix que la politique. La poésie, c'est l'idée; la politique, c'est le fait; autant l'idée est au-dessus du fait, autant la poésie est au-dessus de la politique.

Comment justifier dès lors une telle détermination ? Pourquoi délaisser les régions seules et pures de l'idée pour des réalités si souvent brutales ? Lamartine s'en explique; et, dans ses explications, il nous livre le secret de ses interventions personnelles dans les luttes politiques et sociales :

L'homme ne vit pas seulement d'Idéal; il faut que cet idéal s'incarne et se résume pour lui dans les institutions sociales; il y a des époques où ces institutions, qui représentent la pensée de l'humain-

nité, sont organisées et vivantes; la société marche alors toute seule, et la pensée peut s'en séparer, et de son côté vivre seule dans des régions de son choix; il y en a d'autres où les institutions usées par les siècles tombent en ruines de toutes parts, et où chacun doit apporter sa pierre et son ciment pour reconstruire un abri à l'humanité.

Ma conviction est que nous sommes à une de ces grandes époques de reconstruction, de rénovation sociale; il ne s'agit pas seulement de savoir si le pouvoir passera de telles mains royales dans telles mains populaires; si ce sera la noblesse, le sacerdoce ou la bourgeoisie qui prendront les rênes des gouvernements nouveaux, si nous nous appellerons empires ou républiques; il s'agit de plus; il s'agit de décider si l'idée de morale, de religion, de charité évangélique, sera substituée à l'idée d'égoïsme dans la politique; si Dieu, dans son acception la plus pratique, descendra enfin dans nos lois; si tous les hommes consentiront enfin à voir dans les autres hommes des frères, ou continueront à y voir des ennemis ou des esclaves. L'idée est mûre, les temps sont décisifs; un petit nombre d'intelligences appartenant au hasard à toutes les dénominations d'opinions politiques portent l'idée féconde dans leurs têtes ou dans leurs cœurs; je suis du nombre de ceux qui veulent sans violence, mais avec hardiesse et avec foi, tenter enfin de réaliser cet idéal qui n'a pas en vain travaillé toutes les têtes au-dessus de l'humanité, depuis la tête incommensurable du Christ jusqu'à celle de Fénelon.

III

Dans le *Voyage en Orient*, et dans le *Résumé politique du Voyage en Orient*, que Lamartine rédigea vers la fin de 1834, les mêmes préoccupations se font jour ; mais sous l'influence de Lamennais dont les *Paroles d'un croyant* viennent de paraître, le ton devient plus âpre et les formules plus hardies :

Les idées humaines ont amené l'Europe à une de ces grandes crises organiques dont l'histoire n'a conservé qu'une ou deux dates dans sa mémoire : époques où une civilisation succède à une autre, où le passé ne tient plus, où l'avenir se présente aux masses avec toutes les incertitudes, toutes les obscurités de l'inconnu ; époques terribles quand elles ne sont pas fécondes... La Révolution française a été le tocsin du monde. Plusieurs de ses phases sont accomplies, elle n'est pas finie... Dans la marche des sociétés et des idées, le but n'est jamais qu'un nouveau point de départ. La Révolution française, qu'on appellera plus tard la révolution européenne, car les idées prennent leur niveau comme l'eau, n'est pas seulement une ré-

volution politique, une transformation du pouvoir, une dynastie à la place d'une autre, une république au lieu d'une monarchie : tout cela n'est qu'accident, symptôme, instrument, moyen. L'œuvre est tellement plus grave qu'elle pourrait s'accomplir sous toutes les formes de pouvoir politique, et qu'on pourrait être monarchiste ou républicain, attaché à une dynastie ou à une autre, partisan de telle ou telle combinaison constitutionnelle, sans être moins sincèrement et moins profondément révolutionnaire... Quel est parmi nous l'homme pensant, l'homme de cœur et de raison, l'homme de religion et d'espérance, qui, mettant la main sur sa conscience et s'interrogeant devant Dieu, en présence d'une société qui tombe d'anomalie et de vétusté, ne se réponde : Je suis révolutionnaire ?...

De nouveau, Lamartine insiste sur la presse, cette « démocratie de la parole », comme il l'avait appelée dans la *Politique rationnelle* ; à ses yeux, elle « est à l'esprit d'innovation et d'amélioration ce que la poudre à canon fut aux premiers qui s'en servirent : c'est la victoire assurée dans une faculté puissante ». Dans quel sens s'exercera cette puissance ? Et puisqu'elle est appelée à remuer toutes les questions sociales, religieuses, politiques, quelles solutions préconisera-t-elle ? Mais

d'abord, à quoi se ramènent ces questions ? Lamartine énumère « l'aspiration à tous les emplois, l'obstruction de toutes les carrières, la rivalité, la jalousie, l'envie, entre tant d'hommes se pressant à la fois aux mêmes issues » ; il y voit des conséquences immédiates de l'égalité de droit proclamée par la Révolution Française. L'instruction, nouvellement répandue dans les masses, y crée une « surabondance de capacités qui demandent un emploi social » ; et le mal a été porté à son comble par le « mouvement industriel ».

Il est intéressant de voir comment Lamartine décrit cette dernière crise :

Le mouvement industriel : — il arrache les populations aux mœurs et aux habitudes de famille, aux travaux paisibles et moralisants de la terre ; il surexcite le travail par le gain qu'il élève tout à coup, et qu'il laisse retomber par saccades ; il accoutume au luxe et aux vices des villes des hommes qui ne peuvent plus retourner à la simplicité et à la médiocrité de la vie rurale : de là, des masses aujourd'hui insuffisantes, demain sans emploi, et que leur dénûment jette en proie à la sédition et au désordre.

Les prolétaires : — classe nombreuse, inaperçue dans les gouvernements théocratiques, despo-

tiques et aristocratiques, où ils vivent à l'abri d'une des puissances qui possèdent le sol, et ont leurs garanties d'existence au moins dans leur patronage ; classe qui, aujourd'hui, livrée à elle-même par la suppression de leurs patrons et l'individualisme, est dans une condition pire qu'elle n'a jamais été, a reconquis des droits stériles sans avoir le nécessaire, et remuera la société jusqu'à ce que le *socialisme* ait succédé à l'odieux individualisme.

Lamartine a bien saisi ce qui caractérise le prolétariat comme fait nouveau, dépendant à la fois de l'individualisme et du mouvement industriel ; en voyant quels remèdes il préconise, nous comprendrons mieux ce qu'il entend par ce mot qui pourrait créer une méprise, le *socialisme* :

C'est de la situation des prolétaires qu'est née la question de propriété qui se traite partout aujourd'hui ; question qui se résoudrait par le combat et le partage, si elle n'était résolue bientôt par la raison, la politique et la *charité sociale*. *La charité, c'est le socialisme ; — l'égoïsme, c'est l'individualisme.*

La charité, comme la politique, commande à l'homme de ne pas abandonner l'homme à lui-même, mais de venir à son aide, de former une sorte d'assurance mutuelle à des conditions équitables entre

la société possédante et la société non possédante ; elle dit au propriétaire :

Tu garderas ta propriété, car, malgré le beau rêve de la communauté des biens, tenté en vain par le christianisme et par la philanthropie, la propriété paraît jusqu'à ce jour la condition *sine qua non* de toute société : sans elle, ni famille, ni travail, ni civilisation.

Mais elle lui dit aussi :

Tu n'oublieras pas que ta propriété n'est pas seulement instituée pour toi, mais pour l'humanité entière ; tu ne la possèdes qu'à des conditions de justice, d'utilité, de répartition, d'accession pour tous : tu fourniras donc à tes frères, sur le superflu de ta propriété, les moyens et les éléments de travail qui leur sont nécessaires pour posséder leur part à leur tour ; tu reconnaîtras un droit au-dessus du droit de propriété, le droit d'humanité.

Voilà la justice et la politique ; c'est une même chose ¹.

1. Le *Résumé politique du Voyage en Orient*, auquel ces textes sont empruntés, a été inséré par Lamartine dans le *Voyage en Orient*, t. IV, p. 335-368.

IV

L'orientation de Lamartine fut donc résolument sociale. Sans doute il ne cessa guère d'osciller du catholicisme libéral à une sorte de christianisme indépendant ou de « rationalisme chrétien ». Sur les applications, il a pu varier aussi, et sacrifier soit à la mobilité de ses impressions, soit à la diversité des influences qu'il a subies. Mais, au fond, l'orientation générale est demeurée la même. Cela seul lui importait, reconnaissons-le : car, jusque dans la politique, il restait poète ; et s'il lui est arrivé maintes fois, au cours de sa carrière, de discuter des questions pratiques et concrètes, comme, par exemple, la réduction de l'impôt sur le sel, l'organisation des chemins de fer, etc., son éloquence et son action tenaient moins à l'appareil technique dont il se piquait d'envelopper sa discussion qu'à ses hautes envolées et aux considérations générales qui étaient le thème

habituel de ses pensées et de ses discours.

Ni les idées nouvelles, ni les mots nouveaux ne l'effrayaient : « Il faut amnistier les idées, a-t-il écrit un jour ; il faut prendre à chacune de ces idées ce qu'elle a de praticable, de bon, de juste, de sain, et il faut l'appliquer, sans demander à cette idée d'où elle vient, si elle a été prise dans le bagage de l'ennemi ». Il ajoutait : « Il faut que le socialiste honnête se fasse conservateur, et que le conservateur intelligent se fasse socialiste, dans la mesure du vrai, du juste et du possible ¹. » Pour sa part, il n'a certes pas manqué de suivre ce conseil qu'il donnait si libéralement aux autres. Nous savons quelle était sa règle politique et sociale. Lui-même a pris soin de la formuler : Le bien de l'humanité pour objet, la morale pour flambeau, la conscience pour juge. C'est ainsi qu'il voulait concourir à réaliser ce qu'il avait appelé l'époque évangélique. Dans ces conditions, ne s'explique-t-on pas son optimisme ?

Enfants de six mille ans, qu'un peu de bruit étonne,
Ne vous troublez donc pas d'un mot nouveau qui tonne,

1. *Le Conseiller du peuple*, (1849), p. 569.

D'un empire éboulé, d'un siècle qui s'en va !
Que vous font les débris qui jonchent la carrière ?
Regardez en avant, et non pas en arrière :
Le courant roule à Jéhovah! ¹

1. Poème sur les *Révolutions*, à la fin des *Harmonies*.

III. — Un avocat : BERRYER

Ce n'est pas dans les livres seulement, c'est dans la rue et devant les tribunaux que l'on a cherché aux problèmes sociaux des solutions tantôt violentes et tantôt pacifiques. Comment se comportaient, dans ces conjonctures, les catholiques libéraux ? Berryer va nous répondre.

Ce légitimiste fervent était lié, de longue date, avec les plus éminents d'entre eux. C'est lui qui avait, l'un des premiers, « découvert » Lacordaire ; un jour, après une séance de la *Société des Bonnes-Etudes* qu'il présidait, il avait dit, à brûle-pourpoint, au jeune étudiant en droit : « Vous seriez un éminent orateur de la chaire ». Il défendit successivement Lamennais (20 avril 1826), Chateaubriand (27 fé-

vrier 1833), Montalembert (24 novembre 1858), qui furent ses clients parce qu'ils étaient ses amis.

Berryer eut d'autres clients : il fut, en effet, appelé à défendre les compagnons charpentiers de la Seine et les ouvriers typographes de Paris. Ces deux plaidoiries ne sont pas les plus célèbres ; ce sont, en revanche, au point de vue qui nous occupe, les plus caractéristiques.

I

Voici les origines de la première affaire.

Les maîtres et les compagnons charpentiers du département de la Seine avaient, en 1833, fixé d'un commun accord à quatre francs par jour le minimum de salaire. Or, douze ans plus tard, (17 mai 1845), les ouvriers trouvant ce minimum insuffisant, demandèrent qu'il fût porté à cinq francs, et qu'en outre le travail à la tâche, ou marchandage, fût supprimé : ils menacèrent

même de se mettre en grève si on ne leur donnait pas satisfaction. Ils montraient ainsi le prix qu'ils attachaient à ces réformes. Et comme la Chambre syndicale des maîtres charpentiers — association professionnelle autorisée par une ordonnance impériale de 1808 — refusa de souscrire à ces exigences, le travail cessa, le 9 juin suivant, dans les chantiers.

Avec la grève survinrent certains désordres. C'est alors que la Chambre des entrepreneurs, se déclarant impuissante à résoudre le conflit par une entente générale, laissa à ses membres toute liberté d'accepter ou de rejeter, chacun pour son compte personnel, les propositions des ouvriers. Sur le champ, 230 patrons sur 300 les acceptèrent. Les chantiers des autres furent mis en interdit par les ouvriers, qui en écartèrent, au besoin par la force, ceux d'entre leurs camarades qui auraient été disposés à travailler aux conditions de l'ancien tarif.

Des poursuites pour délit de coalition et atteintes à la liberté du travail furent exercées contre les grévistes en vertu des articles 414 et 415 du Code pénal. L'affaire vint

devant le tribunal correctionnel de la Seine à l'audience du 25 août 1845 : Berryer avait accepté de défendre les prévenus.

Parcourons sa plaidoirie.

Berryer commence par écarter toutes les considérations étrangères au procès lui-même. Tout se réduit, observe-t-il, à une accusation dirigée contre les ouvriers charpentiers « pour s'être concertés, s'être mis d'accord, avoir pris en commun une résolution de s'abstenir du travail jusqu'à ce qu'ils aient obtenu un salaire suffisant, c'est-à-dire une augmentation de dix centimes par heure ». Il va fixer sur ce point l'attention des juges.

Les maîtres charpentiers avaient trouvé « injuste, inconcevable, tyrannique » l'augmentation de salaire que réclamaient leurs ouvriers ; et ils avaient jugé plus insupportable encore la prétention émise par ces derniers de ne s'engager, sur ce point, que pour dix ans.

Berryer observe d'abord que cette revendication est pleinement justifiée par l'augmentation du prix des subsistances et des loyers ; puis il continue :

Et, à côté de cela, vous représentez-vous toutes les misères sociales !... J'ai voté avec la Chambre

des députés un crédit pour l'émancipation des noirs. Mais ne savez-vous pas que nos ouvriers blancs sont beaucoup moins heureux que les noirs dont on a réglé l'émancipation ? Et, en vérité, je comprends qu'on ait parlé d'enrôler des prolétaires français pour les substituer aux noirs, puisque les assimiler à ces derniers, c'est leur donner une existence supérieure à celle qu'ils trouvent en France.

Une fois engagé sur ce terrain, l'avocat ne s'arrête plus :

Vous vous étonnez encore que des ouvriers ne veulent s'engager que pour dix ans ! Et dans dix ans, ajoutez-vous, ils déferont l'ancien traité et en solliciteront un nouveau. Eh bien, où est le mal ? Pourquoi pas en effet ! Est-ce que dans dix ans d'immenses progrès ne se seront pas accomplis ?

Quand le génie de mon pays lui fait créer tant de prodiges, quand la vapeur s'apprête à sillonner la France en tous sens, quand les efforts de la mécanique se multiplient, quand l'âme de la patrie s'en va, pour ainsi dire, féconder toutes les branches de la science, du commerce et de l'industrie, en communiquant à toutes les veines sociales une circulation immense, quand de magnifiques monuments s'élèvent de toutes parts, vous ne voudriez pas que ces braves ouvriers, sans lesquels toutes ces grandes choses dont vous jouissez ne se feraient pas, recueillent à leur tour le fruit de leurs travaux, participent au progrès qu'ils ont réalisé,

aient l'espoir d'être plus heureux, eux aussi?... Vous ne voudriez pas qu'au lieu de cinq francs ils en gagnassent six et même sept?...

Eh! Messieurs, c'est la loi du progrès. Tout cela est légitime, désirable. Mais pourquoi vous êtes-vous attachés exclusivement aux honnêtes charpentiers que vous avez sous les yeux? Il fallait nous dire ce qui se passe en dehors de cette audience. Les compagnons qui sont ici sont... décents, c'est vrai; mais allez donc, Messieurs, allez dans ces bouges affreux où tant de misérables gémissent sans pain, sans habit, sans paille... Allez visiter le pauvre peuple dans tous ses réduits, et vous nous direz ensuite s'il est trop heureux!

Mon Dieu! il n'est personne d'entre nous qui n'ait eu à pratiquer la bienfaisance une fois dans la vie; eh bien, n'y a-t-il pas énormément à faire pour soulager les douleurs du pauvre, pour améliorer le sort des classes ouvrières?... Car nous n'avons ici sous les yeux que des hommes bien portants, dans la force de l'âge; mais ceux qui ont été victimes de leurs travaux, ceux qui sont infirmes, vieux, malades, les mères de famille sans ouvrage, les enfants déguenillés, toutes ces plaies, toutes ces larmes, tous ces espoirs, vous les représentez-vous? Et ne croyez-vous pas qu'il soit urgent d'adoucir tant d'infortunes, d'élever autant que possible le salaire des travailleurs dans l'intérêt de tant de familles nécessiteuses?

Et, à ce propos, rappelez-vous qu'un entrepre-

neur a évalué à 30.000 francs les pertes que lui a fait subir une simple interruption de deux mois dans les travaux de charpente... Quoi ! en moins de deux mois, un seul entrepreneur aurait pu réaliser 30.000 francs de bénéfices nets, et il s'étonne que les ouvriers auxquels il aurait dû ces immenses profits réclament dix centimes de plus par heure !... Est-ce que vous n'êtes pas frappés de ce contraste ?...

Mais là n'était pas le point le plus délicat du procès. Les ouvriers étaient traduits devant le tribunal pour délit de coalition. Berryer entreprend de les défendre en se plaçant au point de vue « des principes du droit tel qu'il est établi aujourd'hui, dit-il, dans notre pays ». Or, ce droit, on se le rappelle, n'était rien moins que libéral ; et la tâche était donc malaisée :

Et d'abord, je dirai que le principe auquel aboutit le système d'accusation, et contre lequel je sens un besoin naturel, intime, invincible, de lutter sans cesse en toute rencontre et en toute occasion, que cette maxime, en quelque sorte établie, est une maxime égoïste, une maxime antisociale : chacun chez soi, chacun pour soi. L'union est le premier besoin des hommes, le droit le plus légitime de ceux qui ont une position commune, un intérêt

commun, un besoin commun de s'entendre et de se concerter ensemble, s'ils emploient des voies et des moyens légitimes. Oui, c'est là le devoir de tout homme, le droit de l'intelligence, le droit de s'accorder par les moyens d'action légitime qui peuvent appartenir à chaque individu dans une position où les intérêts sont les mêmes ; ce droit est sacré, ce droit est inviolable ; ce droit, il est respecté par les lois qui nous régissent, *je ne ferai pas à nos lois l'injure de dire qu'elles lui sont contraires.*

De ce que le droit d'association est inviolable et sacré, Berryer pouvait-il conclure que la loi française le respectait ? Il eut au moins la hardiesse de l'essayer. Et il développa ce thème que, la loi française étant égale pour tous, les actes permis aux uns doivent, par le fait même, l'être aux autres. Or, explique-t-il, les maîtres charpentiers de la Seine ont leur Chambre syndicale : pourquoi reprocher aux ouvriers d'établir entre eux des liens analogues en vue de conclure, avec les entrepreneurs associés, des conventions collectives ?

Et il insiste :

... Voyez l'inégalité des positions dans lesquelles se trouvent, par suite du système du décret

de 1791 ¹, les ouvriers charpentiers de Paris, réduits à leur individualité ainsi qu'on veut la leur imposer, quand ils ont besoin de s'entendre, de défendre les intérêts les plus légitimes, et non pas avec un seul homme, mais en face d'une corporation où l'on délibère, où l'on prend des décisions à la majorité, décisions qu'un président doit exécuter sans pouvoir s'en écarter.

Et encore :

Par quelle bizarrerie accuse-t-on les compagnons de s'être coalisés, c'est-à-dire de s'être concertés, quand cette coalition, quand ce concert ont été provoqués par les maîtres eux-mêmes, qui, les premiers, ont invité les ouvriers à entrer en relation avec eux ; et si vous poursuivez si scrupuleusement le délit de coalition, pourquoi les maîtres charpentiers ne sont-ils pas assis sur le banc des accusés ?

Mais non, nous ne demandons pas qu'on sévise contre les maîtres ; nous en appelons seulement de l'iniquité présente ; nous en appelons de cette monstrueuse contradiction qui nous montre des ouvriers poursuivis pour un prétendu délit de coalition, lorsque des entrepreneurs placés dans les

1. Berryer fait ici allusion au décret du 14 juin 1791, dont voici l'article premier : « L'anéantissement de toutes espèces de corporations des ouvriers de même état de profession étant une des bases fondamentales de la constitution française, il est défendu de les rétablir de fait sous quelque prétexte et sous quelque forme que ce soit ».

mêmes conditions légales, ne pouvant être séparés de la corporation tout entière, ont commis positivement ce délit, en ameutant les marchands de bois contre les maîtres nouveaux, c'est-à-dire, contre les ouvriers qui avaient trouvé bon, et ils ont eu raison, de prendre patente. Diviser ainsi un raisonnement, diviser le sens de la loi, vouloir qu'une partie d'un corps conserve son caractère légal, réglementaire, et prétendre que l'autre l'ait perdu, quoique ouvriers et maîtres fussent tous placés sous l'empire d'un droit commun, c'est l'acte le plus attentatoire qui ait été encore porté contre la société humaine.

Cette énergique protestation de Berryer eut un premier résultat : elle fit condamner — en correctionnelle, puis, le 9 octobre suivant, en appel — les prévenus dont il avait pris la défense. Mais elle en eut un autre ; car, il était impossible de souligner avec cette éloquence les contradictions de la loi et des faits sans contribuer du même coup à changer la loi elle-même : le délit de coalition fut condamné en même temps que les clients de Berryer.

II

Moins de vingt ans après, Berryer eut l'occasion de revenir à la charge.

Voici dans quelles circonstances :

Une commission composée de maîtres-imprimeurs et d'ouvriers avait établi, en 1843, un tarif des prix de main-d'œuvre, et décidé que, tous les cinq ans, ce premier tarif serait révisé par une commission analogue. Une première fois, les événements de 1848 entravèrent la réalisation de ce projet. C'est en 1850 seulement que le tarif fut révisé par une Commission mixte qui, en même temps, décida la création d'une Commission arbitrale permanente, chargée de régler à l'amiable les conflits surgissant à l'occasion du travail entre patrons et ouvriers.

Cette Commission fut en effet élue et fonctionna pendant quatre ans. Au bout de ce temps, les patrons, de leur seule initiative, décidèrent de la supprimer.

La condition des ouvriers n'en devint pas

meilleure ; pour l'améliorer, le gouvernement, en 1860, autorisa la formation d'une Société de secours mutuels des ouvriers typographes. C'est alors qu'un ouvrier, placé par ses camarades à la tête de cette société essaya, dans l'intérêt commun, d'obtenir la révision du tarif et le rétablissement de la Commission permanente.

Les patrons commencèrent par s'y refuser ; puis, se ravisant à la suite d'une pétition bientôt couverte de près de trois mille signatures ouvrières, ils cédèrent. Mais il était trop tard : les commissaires élus durent, devant l'acuité du conflit, reconnaître leur impuissance.

Les ouvriers s'adressèrent alors au préfet de police, au ministre du Commerce, à l'Empereur lui-même. Le gouvernement se contenta de répondre que « c'est aux parties intéressées qu'il appartient exclusivement de débattre et de fixer de gré à gré les clauses de bon accord. Il est impossible, dans quelque circonstance que ce soit, de s'écarter de cette règle qui dérive de la nature des choses ». (2 mai 1862). C'était la thèse du « laisser-faire », en ce qu'elle a de plus absolu.

Sûre, dès lors, d'être soutenue par le Pou-

voir, l'assemblée des maîtres-imprimeurs refusa définitivement d'accéder aux demandes des ouvriers ; et ces derniers, découragés, désertèrent un certain nombre d'ateliers. Le ministère public vit là « une cessation concertée de travail, dans le but de porter atteinte au libre exercice de l'industrie et du travail », et poursuivit les ouvriers en vertu des articles 414 et 415 du Code pénal (septembre 1862).

Le 27 septembre, l'affaire vint devant le tribunal de police correctionnelle de la Seine. Dès le début de sa plaidoirie, Berryer posait ainsi la question :

De quoi s'agit-il ? d'une révision de tarif devant aboutir à une légère augmentation de salaires ; il s'agissait surtout de maintenir le principe de tarifs destinés à régler les conditions respectives des contrats entre patrons et ouvriers.

Jusqu'à la fin de cette discussion. Berryer essaiera de faire respecter ce principe. Mais comment y arriver sans ébranler le principe du laisser-faire qu'avait énoncé le gouvernement impérial dans sa réponse aux ouvriers typographes ?

Je ne partage en aucune manière les idées de

M. le ministre du Commerce ; il prétend que « l'administration ne doit pas intervenir dans la fixation des salaires, ni perdre ces habitudes de prudence qui consistent à ne prendre aucun parti ».

Eh bien ! est-ce là, de bonne foi, ce genre de sagesse que l'on vantait tout à l'heure ? Messieurs, est-ce sérieusement quand les hommes viennent vous expliquer qu'ils ont fait tous les efforts possibles pour arriver à une solution régulière, que leurs essais de conférences ont été inutiles pendant quinze mois, est-ce sérieusement qu'on leur répond : « Entendez-vous entre vous ? » — Il fallait intervenir, au contraire, non pas pour régler, mais pour favoriser les moyens d'arriver à ce règlement par arbitrage, qui aurait donné une solution dans tel ou tel sens, pour mettre un terme à ces désordres. La lettre de M. le ministre est, selon moi, un oubli de ses devoirs dans une situation pareille ! Ah ! M. Billault aurait pu répéter les paroles qu'il prononçait... à une autre époque, il est vrai ! Je soutiens, disait-il à la tribune, que l'intervention de la société est inévitable. Quelque danger qu'il puisse y avoir dans cette intervention, bien qu'il en puisse résulter beaucoup de bien et beaucoup de mal, il faut que le gouvernement se mêle à la vie sociale, il ne peut s'abstenir...

Et comme on objectait que les ouvriers jouissaient comme tout le monde de la liberté, Berryer répond :

Mais que veulent les ouvriers ? dira-t-on. Ils ont comme tout le monde la liberté que leur donne la loi de 1791 : pourquoi ne s'en prévalent-ils pas ? Ah ! c'est que, depuis 1791, les choses sont bien changées. La loi de 1791, abolissant les forces collectives, avait étendu à l'individualité les pouvoirs les plus grands ; il ne devait plus y avoir de corporations, plus d'assemblées, plus de registres, plus de président ; les forces collectives étaient détruites, afin que la France, disait-on, pût jouir des efforts individuels, de l'activité de chacun. C'était l'utopie du temps.

Mais, aujourd'hui, qui donc n'est pas *corporé* ? Non pas, il est vrai, dans les conditions des maîtrises et des jurandes abolies par Louis XVI dans l'édit de 1776. Nous ne voyons autour de nous que chambres syndicales : agents de change, notaires, avoués, huissiers, avocats, entrepreneurs de tous les corps d'état, tous ont leur Chambre ; tout le monde est en corporation, à une condition cependant : c'est qu'on soit maître. Et quand on sera ouvrier, on sera l'homme isolé, réduit à la seule force individuelle. S'il arrive à l'ouvrier de vouloir communiquer avec l'intelligence des siens, il commettra un délit ! Ne conviendrait-il pas mieux de revenir à cet édit de 1776 où Louis XVI, en créant 144 corporations de métiers, dit : « En faisant cette création, nous voulons donner aux ouvriers un moyen de défense, nous voulons qu'ils puissent jouir de la mise en commun de leur in-

telligence, qui est le bien le plus précieux de l'homme ».

Voilà comment on parlait avant la Révolution !...

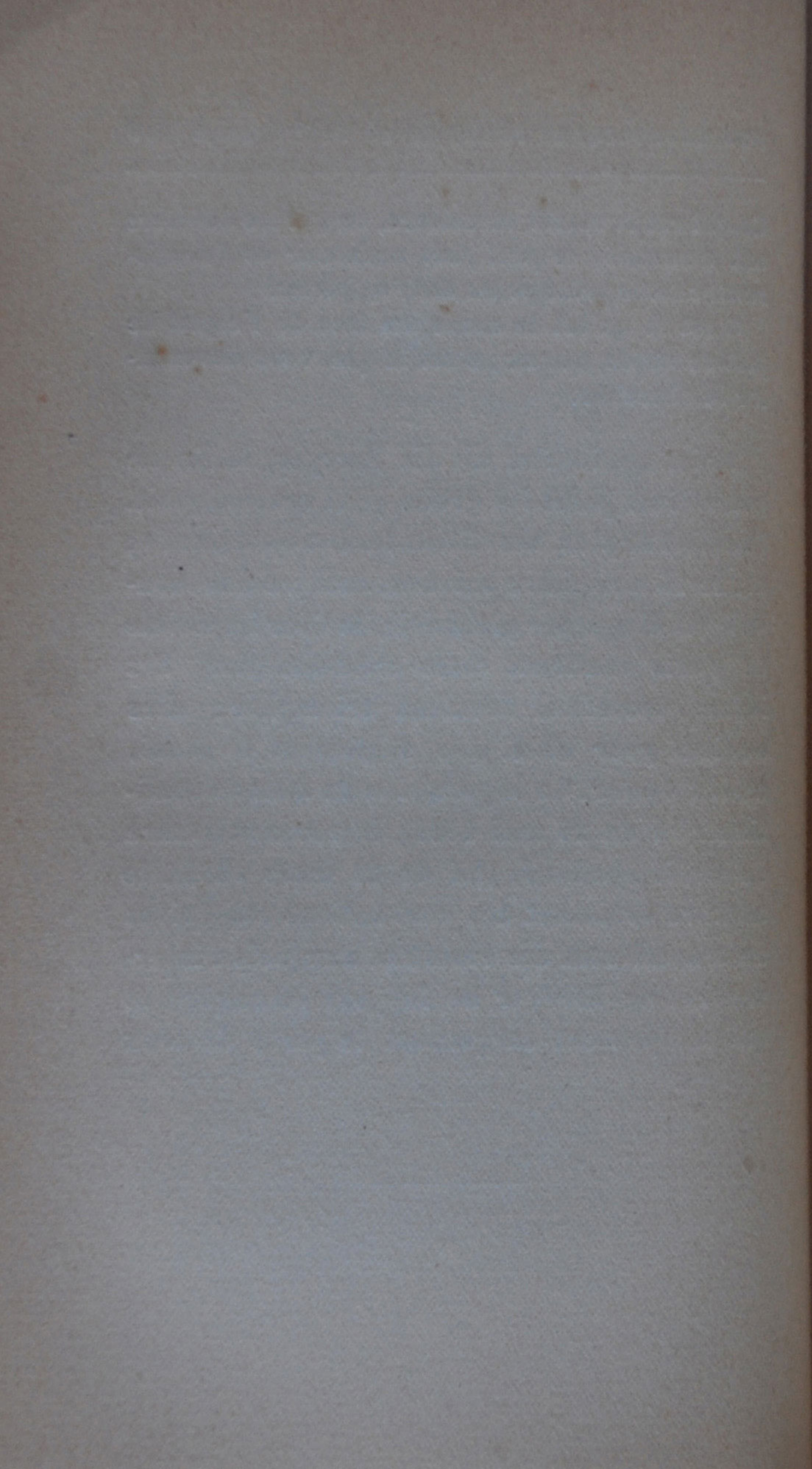
Mais depuis la Révolution, continue Berryer, c'est d'une autre liberté que l'on parle, la liberté des transactions; et il dénonce hardiment le vide de cette formule en mettant en évidence les dures réalités qu'elle dissimule :

Il faut pourtant sortir de cette phraséologie politique à l'aide de laquelle on entraîne les esprits ! La liberté des transactions, la loi de 1791 !... Savez-vous ce qu'il en reste ? Je vais vous le dire : il en reste l'oppression de ceux qui ont le plus besoin de protection. Je ne suis certainement pas un agitateur, je suis essentiellement conservateur, et c'est pour cela même que je repousse les traités de gré à gré entre le maître et l'ouvrier; *le traité de gré à gré, c'est le marché de la faim; c'est la faim laissée à la discrétion de la spéculation industrielle!* L'ouvrier qui a faim accepte un salaire insuffisant. Mais, à son tour, si le patron a besoin de lui, il use de son droit de chômage pour se faire payer. C'est là, messieurs, une calamité sous la figure du respect des droits de chacun; c'est un de ces mensonges de phraséologie qui ont fait versé tant de sang et causé tant de malheurs, dans mon pays. Et puis, l'ouvrier, quand le salaire est insuffisant, ne reste pas à l'atelier, il s'en va...

Ce qui est la vérité, messieurs, ce que les ouvriers ont demandé, *ce qu'il faut maintenir en l'améliorant, c'est le principe du tarif uniforme.*

C'est là qu'est la cause, en face de l'esprit de justice et de morale ; c'est là que vous devez aller la chercher.

Mais, quoi qu'en ait dit Berryer, la loi ne consacrait point les droits qu'il revendiquait. Une fois de plus, ses clients furent condamnés ; et, le 15 novembre suivant, malgré une nouvelle et éloquente plaidoirie, la Cour impériale de Paris confirma cette condamnation. Ses idées, toutefois, devaient triompher : elles avaient pour elles, non seulement le passé, mais l'avenir. La suppression du délit de coalition, (loi du 25 mai 1864), la reconnaissance du droit syndical, (loi du 21 mars 1884), le nombre croissant des conventions collectives de travail sont des résultats auxquels l'intervention de Berryer ne fut pas étrangère et qui compensent largement la perte de deux procès.



CHAPITRE VIII

Une synthèse :

Le P. GRATRY

Frères bien-aimés, jeunes hommes pauvres, mais bravement décidés, ne craignez rien. Allez à la moisson, allez tout droit, sans même avoir emporté avec vous le moindre morceau de pain. Courage ! l'ouvrier gagne sa nourriture. J'étais des vôtres, et je n'ai pas souffert de la faim, sinon peut-être pendant quelques jours où Dieu même me comblait de joie : jours heureux, les meilleurs de ma vie¹ !

Dans ces lignes candides et généreuses, qui n'a reconnu le P. Gratry ? Lui aussi mérita d'être qualifié de « précurseur » par l'un de

1. *Commentaire sur l'Évangile de saint Mathieu*, t. 1^{er}, p. 195.

ses plus éminents biographes. Ce mot du cardinal Perraud est très exact. Précurseur, Gratry le fut dès la première heure ; il resta toute sa vie l'un des plus enthousiastes et des plus lumineux :

Considérant que l'immense multitude des hommes doivent, jour par jour, gagner leur vie en travaillant, et ne possèdent rien dont ils puissent vivre un jour sans travailler, je refusai le privilège et l'exception, et voulus rester pauvre comme le sont à peu près tous les hommes... Puis, pour donner plus de solennité à l'acte qui allait décider de ma vie, j'entrai dans une église, et là, comme j'étais seul, étendant la main vers l'autel, je fis vœu de ne jamais devenir riche, de ne jamais avoir qu'un but, et de ne posséder qu'un bien, la vérité, et s'il se pouvait, la justice... ¹

Gratry demeura fidèle à ce programme ; on peut voir dans ses écrits le fruit qu'il retira de cette fidélité.

I

On sait quel esprit profondément social

1. *Les Sources*, seconde partie ; 1^{er} livre, ch. II, p. 235.

anima dès le début sa philosophie et toute sa méthode. Nul plus que lui ne redouta et ne combattit l'isolement intellectuel. Ne pas isoler en soi telle ou telle faculté de toutes les autres; ne pas isoler une science des autres sciences; ne pas s'isoler des autres esprits; rester au contraire en communion avec tout et avec tous : telle fut sa règle.

C'est précisément à cette préoccupation que Gratry dut de discerner les principes et les aspects chrétiens de l'économie sociale. Lui qui blâmait les sciences séparées, comment aurait-il pu se faire le défenseur de l'économie politique séparée?

Droit, soit naturel, soit positif, Législation, Science gouvernementale, Politique, Economie politique, Science sociale et le reste, ne sont que des chapitres séparés d'une science unique et supérieure, qui n'est autre que la morale ou la science du devoir, et cette science ne saurait être séparée de la religion... Et quand je parle d'économie politique, prenait-il soin d'ajouter, je parle de la science sociale, et de la science sociale ramenée à la morale, et de la morale ramenée à la religion¹.

On ne pouvait mieux protester contre le ca-

1. *Les Sources*, première partie ch. XII, p. 138-9.

ractère individualiste et amoral de l'économie politique d'alors, ni mieux indiquer, selon l'expression du cardinal Perraud, « la connexion intime des lois éternelles de la religion avec le mécanisme des fonctions et des relations sociales ». C'est par là, en effet, que Gratry mérita de préparer la voie aux catholiques sociaux. Ne donnait-il point au premier de ses livres ce titre suggestif : *Catéchisme social ou demandes et réponses sur les devoirs sociaux*? Il ne redoutait donc pas d'aborder les problèmes les plus brûlants : mais, en les abordant, il eut bien soin, dès le début, de ne point séparer ces problèmes des sciences plus hautes qui les commandent et peuvent seules les vivifier. Et ni cet exemple ni cette leçon n'ont tout à fait cessé d'être actuels.

Gratry allait plus loin : il ne craignait pas de montrer dans la science sociale, telle qu'il la connaissait, une sorte de vérification expérimentale des principes chrétiens.

Cet accord lui parut toujours prodigieux ; voici comment il l'entendait :

Depuis un siècle bientôt, la science de l'homme se développe aussi parmi nous. Cette science se

trouve n'être pas autre chose que la traduction scientifique, et la vérification par l'histoire et par l'expérience, de l'un des sens de l'Évangile. Les savants ont traduit sans le savoir et vérifié sans le vouloir ¹.

La preuve en est bien simple ; c'est Bastiat qui en fournit à Gratry les éléments ². La science nouvelle ne montre-t-elle pas dans le travail et l'épargne la vraie source du progrès ? Or, que dit l'Évangile ? Il dit précisément que le travail, le sacrifice, la lutte sont les conditions mêmes de la vie, de la résurrection et de la gloire ? Voici un autre trait de l'Évangile : l'union, la paix, l'aide mutuelle. Et que nous disent les savants ?

Que chaque homme veut vivre, et que, par cela seul, il est forcé sans le savoir et le vouloir, de travailler pour tous les hommes de tous les temps et de tous les lieux... Quiconque fait un effort producteur quelconque travaille pour tous les hommes, pour tous les temps et pour tous les lieux. Par la vertu de l'invisible loi, les hommes pratiquent, dès le premier jour, et par nécessité, sans conscience ni mérite, ce qui, pratiqué un jour avec in-

1. *La Morale et la Loi de l'Histoire*, t. I^{er}, ch. XIII, § 1.

2. Voir, en particulier, les *Lettres sur la Religion*, Lettre XII^e § 2.

telligence et liberté, sera la perfection de la plus haute vertu, et réalisera le merveilleux tableau de l'amour des premiers chrétiens dans l'Eglise : Ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme ¹.

Mais, dans la réalité, est-ce bien ainsi que les choses se passent ? Evidemment non. Tous ne travaillent pas ; tous ne travaillent pas pour tous.

Qui peut nier le labeur excessif, et l'insuffisance du salaire, et l'incertitude de l'avenir pour celui qui travaille des mains ? Mais je dis que les lois générales naturelles travaillent à alléger pour tous ce triple joug. Je dis que les conquêtes accomplies par les plus avancés et les plus forts dans l'ordre économique — j'entends parler des riches — sont une facilité donnée aux autres. Mais je dis avant tout que les hommes étant libres, les lois providentielles ne les bénissent que lorsqu'ils s'y soumettent et non lorsqu'ils les violent. Je dis que la communication naturelle des efforts et des fruits du travail, quand elle est volontaire, exempte de fraude et de violence, porte en elle-même un principe de progrès pour tous. Mais s'ensuit-il que le progrès est nécessaire et qu'il doive jaillir de la guerre, de la spoliation, du monopole et de la fraude organisée ? ²

1. *La Morale et la Loi de l'Histoire*, t. I^{er}, ch. IV, § 8.

2. *Ibid.*, t. I^{er}, ch. V, § 2.

Hautement et fréquemment, Gratry a nié cette fatalité du progrès; il a flétri comme ils le méritent, et en termes cinglants, les « hommes de joie » et les « hommes de proie » qui l'entravent. Il n'a cessé de dénoncer cette « humanité de rechute » qui entrave sans cesse la marche ascendante de l'autre — humanité inférieure, dégradée, mutilée, où règnent, au lieu de la conscience et de la raison, l'orgueil, la convoitise, la férocité, le blasphème.

Qu'arrivera-t-il si la spoliation devient un art tellement consommé et tellement irrésistible que les bandits et les voleurs qui vivaient autrefois misérables et persécutés, proie de la honte et du gibet, sont aujourd'hui, par l'accumulation de richesses colossales, la partie influente de l'aristocratie, maîtres de la fortune publique, et, toujours par l'argent, conducteurs de la pensée politique? ¹

Le mal n'est pas localisé :

Les formes latentes ou évidentes du vol couvrent le monde, et voilà ce qui bouleverse la vie sociale. Voilà ce qui neutralise l'effet des lois providentielles et fait calomnier l'œuvre de Dieu ².

1. *La Morale et la Loi de l'Histoire*, t. I^{er}, ch. XIII, § 9.

2. *Ibid.*, t. I^{er}, ch. VI, § 2.

Tant d'audace ne suscitera-t-il pas des protestations ? Les faibles auront-ils toujours tort ?

L'art de prendre a fait les mêmes progrès que l'art d'exterminer les hommes. On a des armes aussi terribles pour spolier que pour tuer... Mais voici surtout le progrès. C'est que, si l'organisation savante du pillage des petits par les grands est arrivée à sa perfection, le temps vient où la multitude des petits apprendra l'art de se défendre. De même que, vers le xi^e siècle, la commune s'est constituée par toute l'Europe, pour résister à la tyrannie des seigneurs, et maintenir contre eux la liberté et la propriété ; de même, en notre siècle, se constitue, contre la féodalité financière, la solidarité financière et industrielle de la multitude qui travaille : nouvelle émancipation des communes dont les conséquences sont incalculables ¹.

II

Entre les lois sociales et les lois évangéliques, il y a donc harmonie : harmonie qui

1. *La Morale et la Loi de l'Histoire*, t. 1^{er}, ch. VI, § 5.

n'est ni fatale ni inéluctable, car toutes ces lois peuvent être violées par l'homme. Mais aussi, l'homme se rapproche des unes dans la mesure même où il se soumet aux autres. Et c'est ce qui explique que, d'après Gratry, le monde serait bien près de redevenir chrétien le jour où il se déterminerait enfin à abolir la misère, ou, en d'autres termes, à réformer la société selon le plan voulu par Dieu.

On connaît la page célèbre des *Sources* où il développe cette pensée :

Essayez de multiplier les pains en Europe, dans une nation... Vous voyez de vos yeux qu'il est de toute impossibilité de modifier en rien la condition des classes souffrantes si vous ne les moralisez... Cela bien vu, essayez ce second travail, et, dès le premier effort, vous découvrirez le nœud de la difficulté : vous voyez s'il est possible de rendre les hommes meilleurs sans religion, si vous pouvez transformer la famille, élever l'homme, la femme, l'enfant, sans Dieu, sans loi, sans foi... Donc, en persévérant, on démontrera que, pour vivre de pain, il faut vivre d'abord de vie morale, et que, pour vivre de vie morale, il faut vivre de Dieu, du Dieu de l'Évangile... ¹

Les chrétiens doivent donc tout faire pour

1. *Les Sources*, seconde partie. Conclusion, § 1.

hâter cette démonstration expérimentale de l'Évangile. Et précisément, ils n'ont, pour la hâter, qu'à rester fidèles à l'Évangile lui-même. Voilà encore une idée chère à Gratry, et sur laquelle il aimait à revenir. Que de fois elle reparait sous sa plume ! Abolir la misère et rétablir dans les rapports sociaux plus de justice : telle était, selon lui, la tâche des chrétiens. Pourquoi ? Voici sa réponse :

Le christianisme entier, on ne peut trop le répéter, se réduit à un seul point : J'ai eu faim, dit le Christ, et vous m'avez nourri : vous êtes sauvés. — J'ai eu faim, et vous ne m'avez pas nourri : vous êtes jugés et condamnés. Voilà le point ; selon l'Évangile, tout est là, non en ce sens que ce seul point exclut le reste, mais en ce sens qu'il implique tout ¹.

De cette vieille et traditionnelle doctrine qui identifie le Christ avec les pauvres, Gratry s'ingénie à tirer les applications les plus actuelles :

Jésus-Christ attend que son corps mystique, qui est l'Église — et, en un sens, le genre humain tout entier, comme le dit saint Thomas d'Aquin

1. *Les Sources*, ibid.

— il attend que ce corps mystique qui, dans un si grand nombre de ses membres, souffre la faim, le froid, la nudité, la maladie et la captivité, soit, de la part de ceux qui le peuvent, et qui ont la grâce et la force, l'objet d'un culte tout nouveau. Il veut que nous traitions son corps mystique comme Marie, la Vierge fidèle, a traité son enfance.

Oui, le Christ demande à être nourri, guéri, vêtu, élevé dans les pauvres, dans les malades, dans les enfants et dans les ignorants. Il demande que l'on ôte les obstacles qui empêchent sa croissance vers l'âge parfait...

Il attend de l'humanité une autre éducation de l'enfance, de l'ignorance, de la faiblesse, et un autre culte des pauvres. Il attend une autre éducation de son enfance et un autre culte de sa pauvreté.

... Ce culte sera la vraie culture du globe, celle que Dieu bénira, qui tirera le monde de sa stérilité morale, et qui peut préparer aux derniers siècles de la vie des hommes sur terre une riche moisson ¹.

III

Au bout du chemin où l'humanité s'est en-

¹. *Mois de Marie de l'Immaculée-Conception*, XIX^e Méditation.

gagée dans l'unique but de chercher du pain, Gratry n'a cessé de dire qu'elle finirait par rencontrer Dieu, le Dieu de l'Évangile; inversement, les chrétiens ne peuvent vivre selon l'Évangile sans réaliser, ou sans tendre à réaliser les aspirations vraiment vitales de leur siècle.

S'il y a un tel parallélisme entre le perfectionnement social et le perfectionnement religieux, il n'est pas possible que l'avènement du christianisme n'ait pas changé foncièrement le monde. Il n'est pas possible que son développement ne le change pas plus foncièrement encore.

En effet, Gratry a consacré tout un ouvrage à décrire ces changements dans leurs rapports mutuels et dans leur suite logique : *La Morale et la loi de l'Histoire* n'a pas d'autre raison d'être.

L'homme, explique-t-il, doit s'éveiller et se développer dans trois mondes : le monde de la nature, le monde propre de l'homme, qui est la société, et le monde suprême, qui est Dieu. Dans chacun de ces mondes, il doit chercher la vérité et, par la vérité, parvenir à la liberté. Connaître le monde, connaître la so-